



Programme du BPJEPS Loisirs tous publics

Dans le cadre de ses missions, Impulsion Form Occitanie assure la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par son équipe de formateurs qualifiés.

Notre centre organise un parcours de formation structuré et adapté, spécialement conçu pour préparer les apprenants aux épreuves du BPJEPS Spécialité "Éducateur Sportif", Mention "Loisirs Tous Publics". Ce programme, axé sur la qualité pédagogique et l'acquisition des compétences professionnelles, permet aux futurs éducateurs de développer les savoir-faire nécessaires pour intervenir efficacement dans le domaine de l'animation socio-éducative.

L'animateur ou animatrice professionnel(le) exerce son activité de manière autonome, en s'appuyant sur des supports techniques variés liés aux activités éducatives, culturelles, sociales et de loisirs. Il ou elle intervient dans le respect des cadres réglementaires, assumant la responsabilité pédagogique, technique et organisationnelle de ses actions. Garant de la sécurité des publics, l'animateur veille également à la promotion des valeurs citoyennes et au développement durable.

En contribuant activement à la cohésion sociale et à l'inclusion, l'animateur LTP joue un rôle essentiel dans le développement de projets adaptés à tous les publics.

Professionnel polyvalent, il est capable d'encadrer :

- Tout type de public, quel que soit l'âge ou le niveau de pratique.
- Dans tous les lieux dédiés à l'accueil et à la pratique sportive.
- Des activités variées, allant de la découverte à l'animation et l'éducation.

1. Cadre réglementaire du BPJEPS Activités de la Forme option Haltérophilie et Musculation

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité "Éducateur Sportif" mention "Loisirs Tous Publics" est un diplôme d'État de niveau 4, délivré par le Ministère des Sports.

La formation s'étend sur une période de 10 mois et se déroule en alternance entre un centre de formation agréé et une structure professionnelle telle qu'une association socio-éducative, une collectivité territoriale ou une organisation de loisirs.

Références réglementaires :

- Décret n° 2001-792 du 31 août 2001 portant création du BPJEPS.
- Décret n° 2016-527 du 27 avril 2016 créant la spécialité « Animateur » et Arrêté du 18 juillet 2016 portant création de la mention « Loisirs Tous Publics ».
- Articles R212-1 à R212-36 du Code du sport.

Ce cadre réglementaire garantit que les titulaires du BPJEPS LTP possèdent les compétences nécessaires pour exercer dans le domaine de l'animation, tout en assurant la sécurité et le bien-être des publics.

2. Exigences préalables

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante : (PSC1) prévention et secours civique de niveau1; (AFPS) attestation de formation aux premiers secours; (PSE1) premiers secours en équipe de niveau1 en cours de validité; (PSC2) premiers secours en équipe de niveau2 en cours de validité ; (AFGSU) attestation de formation aux gestes et soins d'urgence niveau 1 ou 2 en cours de validité; (SST) certificat de sauveteur secouriste du travail en cours de validité.
- Être âgé de 18 ans minimum.
- Être capable de justifier d'une expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.
- Réussir les tests d'entrée organisés par l'organisme de formation

3. Compétences professionnelles

Les compétences professionnelles minimales exigées permettent aux stagiaires de se mettre en situation professionnelle tout au long de la formation. Ces compétences incluent :

- Encadrer tout public dans toute structure.
- Mettre en œuvre le projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.
- Conduire une action d'animation dans le champ de la mention ou de direction d'un accueil collectif de mineurs pour la mention Loisirs tous publics.
- Mobiliser les techniques de la mention pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ de la mention.

Ces compétences permettent aux futurs éducateurs sportifs de proposer des programmes d'entraînement efficaces, sécurisés et adaptés aux besoins spécifiques de chaque individu ou groupe.

4. Les buts de la formation BPJEPS HM en alternance

La formation **BPJEPS LTP** vise à former des professionnels compétents, opérationnels et autonomes dans le domaine de l'animation socio-éducative. Les objectifs principaux sont :

Développer des compétences professionnelles spécifiques :

- Encadrer des activités variées : proposer des projets éducatifs et ludiques adaptés aux différents publics.
- Promouvoir les valeurs de l'éducation populaire : encourager la participation active et le vivre-ensemble.
- Intégrer les enjeux actuels : sensibiliser aux problématiques environnementales et sociétales.

Faciliter l'insertion professionnelle :

- Favoriser l'alternance : combiner théorie et pratique grâce à des immersions en structure professionnelle.
- Bénéficier de l'accompagnement de tuteurs expérimentés.
- Appréhender les exigences du secteur de l'animation socio-éducative.

Renforcer les compétences pédagogiques et organisationnelles :

- Concevoir des projets structurés et innovants.

- Adapter les contenus et méthodes pédagogiques aux besoins spécifiques des publics.
- Maîtriser la gestion de groupes et l'organisation d'événements.

Acquérir des compétences en prévention et sécurité :

- Identifier et gérer les risques liés aux activités.
- Intégrer les gestes de premiers secours dans les interventions.
- Garantir la sécurité physique et morale des participants.

Favoriser l'autonomie et la polyvalence :

- Développer des capacités d'adaptation face à des publics diversifiés.
- Proposer des activités innovantes et adaptées aux évolutions sociétales.
- Assumer des responsabilités dans la gestion des projets et des équipes.

6. Méthodes pédagogiques et techniques mises en œuvre

La formation BPJEPS loisirs tous publics repose sur des méthodes pédagogiques variées, favorisant un apprentissage actif et progressif. Elle combine des cours théoriques en présentiel, des mises en situation pratiques, et des périodes d'immersion professionnelle en alternance. L'approche est centrée sur l'apprenant, avec un accompagnement individualisé permettant d'adapter le parcours à ses besoins et à ses objectifs. Les formateurs utilisent des outils pédagogiques interactifs, des études de cas, des simulations, et des retours d'expérience pour développer les compétences techniques, organisationnelles et pédagogiques nécessaires. L'évaluation des acquis se fait de manière continue à travers des exercices pratiques, des projets concrets et des bilans réguliers, garantissant une montée en compétences progressive et opérationnelle.

7. Contenu pédagogique détaillé

Le **BPJEPS LTP** est organisé autour de **4 unités capitalisables (UC)**, définies par le cadre réglementaire, et vise à développer les compétences nécessaires à l'encadrement des activités de la forme.

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

Cette unité vise à développer les compétences générales liées à l'encadrement des activités physiques et sportives, en prenant en compte la diversité des publics, des contextes et des lieux d'intervention.

Compétences visées :

- **Identifier les caractéristiques et besoins des différents publics** : enfants, adolescents, adultes, seniors, personnes en situation de handicap, etc.
- **Garantir la sécurité des pratiquants** : veiller au respect des normes de sécurité et des réglementations en vigueur lors de la pratique des activités de la forme.
- **Assurer une communication claire et adaptée** : utiliser des techniques de communication efficaces pour motiver et fidéliser les pratiquants.
- **Intégrer des thématiques transversales** : promouvoir des valeurs telles que le respect, la citoyenneté, et encourager des pratiques écoresponsables.

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

Cette unité porte sur la conception, la gestion et l'évaluation de projets d'animation, en cohérence avec les objectifs de la structure d'accueil.

Compétences visées :

- **Concevoir un projet d'animation** : analyser les besoins des publics et définir des objectifs adaptés en lien avec la mission de la structure.
- **Planifier et coordonner les différentes étapes du projet** : organiser les ressources humaines et matérielles nécessaires à la mise en œuvre du projet.
- **Collaborer avec les partenaires locaux et institutionnels** : établir des relations avec divers acteurs pour enrichir et soutenir le projet.
- **Évaluer l'impact du projet** : mesurer les résultats obtenus et proposer des améliorations pour les futures actions.

UC3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités de loisir tous publics

Cette unité vise à développer les compétences pédagogiques spécifiques

Compétences visées :

- **Planification de cycles d'animation en tenant compte des contraintes logistiques** : élaborer des programmes tenant compte des objectifs, du niveau et des contraintes des pratiquants.
- **Animer et encadrer les séances** : conduire les activités en veillant à la progression technique et à la motivation des participants.

- **Utiliser des techniques pédagogiques variées** : adopter des méthodes d'enseignement diversifiées pour faciliter l'apprentissage et l'adhésion des pratiquants ex : ateliers créatifs, jeux éducatifs, activités sportives adaptées.
- **Adapter l'intervention en temps réel** : ajuster les contenus et les approches en fonction des réactions et des besoins observés lors des séances.

UC4 : Mobiliser les techniques de l'option "Loisirs tous publics" pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'animation

Cette unité s'attache aux compétences techniques spécifiques aux loisirs tous publics, ainsi qu'à la gestion de la sécurité dans ces disciplines.

Compétences visées :

- **Création d'activités inclusives favorisant la mixité sociale et culturelle** : concevoir des activités qui rassemblent des individus issus de milieux divers en valorisant les différences et en encourageant l'interaction positive.
- **Approches pédagogiques innovantes pour stimuler la participation active** : intégrer des méthodes ludiques, collaboratives ou numériques pour renforcer l'engagement des participants et favoriser leur implication.
- **Sensibilisation aux thématiques sociétales, comme la lutte contre les discriminations** : proposer des activités et des discussions qui développent la conscience des participants sur les enjeux d'égalité et de respect des diversités.

Cette structuration en unités capitalisables permet une formation progressive et complète, assurant aux futurs éducateurs sportifs une expertise solide pour encadrer et animer des activités de la forme en haltérophilie et musculation, tout en garantissant la sécurité et le bien-être des pratiquants.

8. Modalités d'évaluation

Les modalités d'évaluation du **BPJEPS Loisirs tous publics** sont conçues pour vérifier la maîtrise progressive des compétences visées dans chaque unité capitalisable (UC). L'évaluation repose sur une combinaison de contrôles en cours de formation et d'épreuves terminales.

Évaluation en cours de formation (ECF)

- Les apprenants sont évalués tout au long de leur parcours sur la base de mises en situation pédagogiques, d'exercices pratiques et de dossiers écrits.
- Des retours réguliers des formateurs permettent aux apprenants de s'autoévaluer et d'ajuster leur progression.

9. Modalité de certification

Le diplôme est délivré sous réserve de la validation des **4 unités capitalisables (UC)**. Chaque UC est indépendante et doit être validée individuellement selon les critères définis dans le référentiel de certification.

- UC1 et UC2 : cf [article A 212-47-3 du code du sport](#)
- UC3 et UC4 : cf [annexe III de l'arrêté du 18 juillet 2016](#)

UC1/UC2 : Présentation d'un projet suivie d'un entretien

- Production d'un document personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique faisant l'objet d'une soutenance orale suivie d'un entretien.

Épreuve orale assistée d'une présentation

PowerPoint à partir d'un dossier « projet »

Durée : 20 minutes

Entretien : 20 minutes

UC3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des loisirs tous publics

- Conception et animation d'un cycle d'animation adapté au public

Modalités :

- Présentation de deux cycles de 6 séances chacun, adressés à un individu ou à un groupe.
- Animation d'une séance issue de l'un des cycles, évaluée par le jury.
- Entretien avec le jury sur les choix pédagogiques et l'adaptation aux publics concernés.

Dépôt du dossier : 15 jours avant l'épreuve Support

*Pendant la séance : Préparation 15 minutes et Animation 30 à 60 minutes
Entretien : 30 minutes*

UC4 : Mobiliser les techniques de l'option "Loisirs Tous Publics" pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'animation

Mise en pratique et conduite d'une séance spécifique en lien avec le projet d'animation susmentionné, auprès de 6 personnes au minimum, dans sa structure d'alternance pédagogique.

Modalités :

- Réalisation d'une séance d'animation démontrant la maîtrise des outils pédagogiques et des techniques spécifiques aux loisirs tous publics.
- Conduite d'une séance adaptée au public ciblé, suivie d'un entretien portant sur les aspects pédagogiques et sécuritaires.
- Ces modalités visent à évaluer l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice du métier d'animateur spécialisé en loisirs tous publics.

Démonstration technique :

Conduite de séance : 45 minutes appuyée par un dossier

Entretien : 20 minutes